



## PROJET EDUCATIF LOCAL

*L'éducation des enfants, sur un territoire donné, a 3 lieux d'expression : l'école, la famille et les associations. La ville, par la mise en place de son Projet Educatif Local, peut aider à des mises en cohérence entre ces 3 acteurs potentiels.*

*Se posent alors trois grandes questions:*

- *Comment mobiliser toutes les ressources éducatives du territoire pour aider les enfants à grandir ?*
- *Comment articuler les temps scolaires et extrascolaires et travailler la cohérence des objectifs et des démarches éducatives ?*
- *Comment accompagner les parents, les partenaires ?*

C'est en s'interrogeant sur les objectifs à atteindre et sur la démarche à mettre en œuvre sur son territoire, que la commune de Saint-Juéry a souhaité élaborer un Projet Éducatif Local.

De nombreuses actions et dispositifs existent, qui ont permis d'agir de manière ciblée sur les problèmes repérés, mais le manque de cadre commun ne permet pas d'évaluer les effets de chaque action.



Le Projet Educatif Local est donc le moyen de définir des objectifs communs, dans le but d'une action globale coordonnée à l'échelle du territoire, et ainsi, permettre à tous les acteurs d'œuvrer dans un même sens en faveur de l'Éducatif. Il pose un cadre global et concerté dans lequel les actions existantes ainsi que les dispositifs associés trouvent leur place.

*L'idée maîtresse du Projet Éducatif Local est celle d'une éducation partagée entre tous ceux, qui de près ou de loin, sont amenés à rencontrer l'enfant et le jeune. Ainsi, la notion de « mission partagée » entre la famille, l'école et le temps des loisirs prend tout son sens dans un tel projet.*

*Il est en effet indispensable que les différents acteurs intervenant dans le champ éducatif soient guidés dans leur action par une vision commune de l'éducation et des valeurs qu'ils doivent soutenir. Cela, afin de garantir la continuité et la cohérence dans l'éducation de l'enfant et du jeune entre les différents temps scolaires, péri scolaires, et extra scolaires.*

*Le Projet Educatif Local vise à toucher le maximum de public, avec en priorité les publics en difficulté*

**3 axes prioritaires**

- Axe 1  La Parentalité
- Axe 2  L'accompagnement vers l'âge adulte
- Axe 3  Le Mieux vivre ensemble

**Axe 1 La Parentalité**

Dans cet axe, sont recherchées des actions susceptibles de « **valoriser prioritairement les rôles et compétences des parents** » et en particulier dans cet objectif, des actions qui :

- ❖ Favorisent la responsabilisation des parents  
(Confiance en soi, apprentissage de la langue, soutien des parents....)
- ❖ Favorisent la connaissance des autres,
- ❖ Favorisent la découverte de l'environnement,
- ❖ Favorisent l'accès aux loisirs et à la culture,
- ❖ Valorisent les compétences individuelles,
- ❖ Favorisent l'expression du public

**Avec des effets attendus sur le public, notamment :**

- ❖ La reconnaissance du rôle des parents
- ❖ La réappropriation du rôle de parents

**Avec des effets attendus sur le territoire, notamment :**

- ❖ La mise en place d'une concertation entre tous les acteurs,
- ❖ Une meilleure relation parents / école
- ❖ Une meilleure connaissance des acteurs du territoire

## **Axe 2 L'accompagnement vers l'âge adulte**

Sont recherchées des actions susceptibles « d'accompagner l'apprentissage des codes et des règles de la vie adulte » et « d'aider l'individu à se construire, à se positionner dans la société » et en particulier dans ces objectifs, des actions qui :

- ❖ Développent l'égal accès des enfants et des jeunes aux activités éducatives et de loisirs,
- ❖ Aident à la prise de parole et d'expression,
- ❖ Développent la prise d'autonomie et l'élaboration de projets,
- ❖ Permettent la connaissance de ses droits et de ses devoirs,
- ❖ Favorisent la découverte de son environnement, des moyens de communication,
- ❖ Favorisent la connaissance des autres,
- ❖ Permettent la mise en place d'actions d'information et de communication en matière de prévention des conduites à risques,
- ❖ Permettent l'apprentissage des règles d'hygiène et de santé

**Avec des effets attendus sur le public, notamment :**

- ❖ L'amélioration de la santé des publics concernés,
- ❖ L'augmentation de la participation du nombre d'enfants et de jeunes dans la mise en place d'activités,
- ❖ L'amélioration du lien parent / enfant / jeune,
- ❖ La diminution de conduites addictives,

**Avec des effets attendus sur le territoire, notamment :**

- ❖ La diminution d'actes délictueux,
- ❖ L'augmentation du nombre de pratiques proposées,
- ❖ La formalisation de temps de concertation avec les jeunes,

### **Axe 3 Le Mieux vivre ensemble**

Sont recherchées des actions susceptibles de « favoriser la connaissance, la rencontre, l'échange et le respect entre tous les habitants » et en particulier dans cet objectif des actions qui :

- ❖ Favorisent la solidarité et les échanges intergénérationnels,
- ❖ Favorisent la mixité sociale,
- ❖ Favorisent l'apprentissage des règles et des valeurs
- ❖ Favorisent la participation des habitants,

**Avec des effets attendus sur le public, notamment :**

- ❖ Le renforcement du lien intergénérationnel,
- ❖ Le développement du civisme,

**Avec des effets attendus sur le territoire, notamment :**

- ❖ L'amélioration de la convivialité, du « vivre ensemble », de l'environnement
- ❖ La mise en place de comités de quartier...

### **L'évaluation**

L'évaluation des différents dispositifs éducatifs existant sur le territoire (CEL, PRE, CLAS et REAPP) et des actions du Projet Educatif Local hors dispositifs éducatifs s'effectuera tout au long de la mise en œuvre du PEL afin de mesurer notamment :

- L'adéquation entre les effets attendus et la réalité de terrain,
- La pertinence
- La rigueur de la gestion